

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Raucoules (salle du 3<sup>ème</sup> âge),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **20**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **23**

- o Pour : **23**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

**Présents :** MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

**Excusé :** Néant.

**Absent :** M. CELLE Hubert.

**Pouvoirs :** M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 28 septembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 28 septembre 2022**

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2020-11-02/05 du 2 novembre 2020 approuvant le principe de candidater à l'appel à projet national « Petites Villes de Demain » destiné à améliorer l'attractivité des Communes de moins de 20 000 habitants (programme dont la durée est de 6 ans, soit la durée du mandat municipal) et sollicitant l'inscription des Communes de Dunières, Montfaucon et Riotord pour le territoire de la Communauté de Communes.

Il expose que la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a été retenue par l'Etat fin 2020 pour les trois Communes concernées.

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2022-03-10/12**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Attractivité des centres-  
bourgs**

**« Petites Villes de  
Demain »**

**Subvention Chef de projet**

M. DURIEUX rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-06-14/03 du 14 juin 2021 approuvant le recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » et sollicitant une subvention pour le financement de ce poste pour la période novembre 2021 / octobre 2022 auprès de l'ANCT - Etat (50%) et la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations (25%) pour un montant maximal de subvention de 45 000 € par an.

**AR Prefecture**

043-244300307-20221003-DC2022031012-DE  
Reçu le 14/10/2022  
Publié le 14/10/2022

M. DURIEUX, Vice-Président, évoque qu'il convient de solliciter l'ANCT et la Banque des Territoires afin d'obtenir une subvention pour ce dossier et présente le plan de financement prévisionnel correspondant (demande sur 12 mois novembre 2022 / octobre 2023 - à renouveler chaque année).

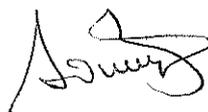
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Salaires : 65 888 €	Etat (ANCT) : 30 000 €
	Caisse des Dépôts : 15 000 €
	Autofinanc. : 20 888 €
<hr/> 65 888 €	<hr/> 65 888 €

M. DURIEUX propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe que le principe de déposer des demandes de subvention pour le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » intervenant pour le compte des Communes de Dunières, Montfaucon et Riotord,
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant présenté,
- sollicite auprès de l'Etat (ANCT) la subvention la plus élevée possible afin de financer ce poste (novembre 2022 / octobre 2023),
- sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) la subvention la plus élevée possible afin de financer ce poste (novembre 2022 / octobre 2023),
- charge M. le Président d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, et notamment le dépôt des demandes de subvention.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,




**AR Prefecture**

043-244300307-20221003-DC2022031012-DE  
Reçu le 14/10/2022  
Publié le 14/10/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*